

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-062

| | |
|---|----|
| Nombre de membres au Conseil municipal : | 29 |
| en exercice : | 29 |
| qui ont pris part à la délibération : | 26 |
| Date de convocation : | |
| 14 juin 2011 | |

L'an deux mille onze, le 20 juin à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e) s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAËS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Stéphanie COLPIN par Michèle LAPRESA, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Pierre CLOT par Pierre TERRAËS

Absents : Jérôme MAGNIN, Kamel BOUZERARA, Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Gabriel JULLIEN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Maurice RAGOT

Objet : PATRIMOINE – MARCHES PUBLICS – Choix de l'entreprise chargée des travaux de déviation et de remplacement du réseau d'adduction d'eau potable dans le cadre du projet de la ligne E du tramway

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que les réseaux secs et humides situés le long de la RD1075 doivent être déviés dans le cadre du futur projet de la ligne E de tramway. Les gestionnaires doivent prendre à leur charge la déviation de leurs réseaux, ce qui implique que la Ville a dû procéder au lancement du marché n°2011-004 concernant les travaux de déviation et de remplacement du réseau d'adduction d'eau potable. Ce marché devait permettre de choisir l'entreprise en charge des futurs travaux sur notre réseau d'adduction d'eau potable.

La 1^{ère} commission d'appel d'offre a eu lieu le 19 mai 2011, et SOGREAH, maître d'œuvre recruté par la commune pour le suivi de ces travaux, a procédé à l'examen des offres déposées.

La deuxième CAO réunie en date du 07 juin 2011, a examiné les 6 candidatures et à l'issue de cette réunion l'équipe FILEPPI / SOGEA a été retenue.

Les montants de travaux figurant dans l'acte d'engagement de l'offre sont les suivants :

- tranche ferme : 1 216 196,50 € HT
- tranche conditionnelle n°1, rue Pierre Sémard : 4 7 555 € HT
- tranche conditionnelle n°2, rue Augustin Blanchet : 45 210 € HT
- tranche conditionnelle n°3, avenue du Général Lec lerc : 52 085 € HT
- tranche conditionnelle n°4, Parc d'Oxford : 196 8 20 € HT

Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE le choix du jury de concours réuni en date du 07 juin 2011.
- NOTE que les montants correspondants à la Maîtrise d'œuvre ont été inscrits au budget 2011 par la décision modificative n°2 en date du 18 avril 2011, que les montants relatifs aux travaux le seront par un Plan Pluriannuel d'Investissements à réviser dès le calendrier précis des travaux connus, par DM en 2011 si nécessaire.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 21 juin 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire

Yannik OLLIVIER